

Argument

L'expression de Louis Favoreu, *la constitutionnalisation des branches du droit*, désigne le fait que l'utilisation, par le Conseil constitutionnel, d'un bloc de constitutionnalité composite a imprimé aux différentes branches du droit français des transformations souvent considérables. L'entrée en vigueur de la question prioritaire de constitutionnalité a encore amplifié le phénomène. De ces transformations, le droit pénal ou le droit des sociétés ne sont pas davantage exempts que le droit administratif ou le droit financier. Il a paru utile aux organisateurs de ce colloque d'envisager aujourd'hui, sous un angle critique, *l'impact de la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur les différentes branches du droit*. L'examen tentera d'évaluer l'importance des changements provoqués par la jurisprudence du Conseil, que soient affectées les notions elles-mêmes ou seulement les solutions qui prévalaient auparavant. Il existe en effet *a priori* un contraste entre les capacités d'une institution essentiellement composée de non-juristes et le caractère très technique des questions à résoudre, du point de vue constitutionnel, dans un grand nombre de matières connaissant des traditions et des équilibres établis en dehors d'un tel point de vue.

On a convié des spécialistes de ces matières à dresser un bilan de l'intervention du Conseil constitutionnel dans leur champ d'études. Prophète inspiré des grands principes juridiques pour les uns, éléphant dans un magasin de porcelaines pour les autres, le Conseil verra ainsi son œuvre même étudiée par des universitaires qui s'interrogeront en toute liberté sur le sens, le contenu et la portée de sa jurisprudence.

L'ambition de ce colloque est donc de tenter d'aller au-delà de la seule étude des techniques utilisées pour contrôler le législateur ou de la seule question, qui reste évidemment essentielle, des libertés publiques. Bref, il s'agit de proposer un bilan critique et savant de l'œuvre du Conseil constitutionnel.

Organisateurs

Olivier BEAUD (Université Panthéon-Assas, IUF),
Philippe CONTE (Université Panthéon-Assas) et
Patrick WACHSMANN (Université de Strasbourg)

Colloque

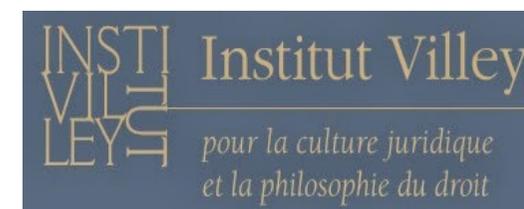
La jurisprudence du Conseil constitutionnel et les différentes branches du droit : regards critiques

organisé par l'Institut Michel Villey, l'Institut de criminologie et de droit pénal (ICP)
et l'Institut de recherches Carré de Malberg (IRCM)

JEUDI 11 ET VENDREDI 12 MAI 2017

Salle des Conseils de l'Université Panthéon-Assas

12, place du Panthéon – 75005 Paris (aile Soufflot, 2^e étage)



JEUDI 11 MAI 2017

Matinée

☞ de 9h à 13h15 ☞

Olivier Beaud (Université Panthéon-Assas, IUF), **Philippe Conte** (Université Panthéon-Assas) et **Patrick Wachsmann** (Université de Strasbourg) :
Ouverture et présentation du colloque

Dominique Fenouillet (Université Panthéon-Assas) :
Le droit civil des personnes dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel : promotion ou déformation ?

Véronique Champeil-Desplats (Université Paris-Nanterre) :
L'autonomisation des références à la sécurité dans les décisions du Conseil constitutionnel

Denis Baranger (Université Panthéon-Assas) et
Agnès Roblot-Troizier (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) :
Le Conseil constitutionnel et les sources du droit constitutionnel. Un double regard

Après-midi

☞ de 14h30 à 18h30 ☞

François Chénéde (Université Lyon 3) :
Le droit constitutionnel des contrats existe-t-il ?

Bénédicte Girard (Université de Strasbourg) :
La responsabilité civile dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel

Olivier Beaud (Université Panthéon-Assas) :
Le Conseil constitutionnel face à la souveraineté

Emmanuel de Crouy-Chanel (Université d'Amiens) :
La portée des décisions rendues par le Conseil constitutionnel en matière fiscale

VENDREDI 12 MAI 2017

Matinée

☞ de 9h à 13h15 ☞

Emmanuel Dockès (Université Paris-Nanterre) :
La raison du plus fort dans la jurisprudence constitutionnelle en droit du travail

Philippe Conte (Université Panthéon-Assas) :
Les incohérences du Conseil constitutionnel en matière pénale

Stéphanie Flizot (Université de Strasbourg) :
Le droit public financier dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel

Bruno Daugeron (Université Paris Descartes) :
La théorie de la représentation dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel

Après-midi

☞ de 14h30 à 18h30 ☞

François-Xavier Lucas (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) :
Le droit des affaires à l'épreuve de la jurisprudence du Conseil constitutionnel

Andrea Hamann (Université de Strasbourg) :
Le statut du droit international : le Conseil constitutionnel a-t-il « domestiqué » les normes d'origine internationale ?

Patrick Wachsmann (Université de Strasbourg) :
La séparation entre les deux ordres de juridiction en proie à une constitutionnalisation partielle